

2020

Évolution du CITE 2020

Loi de Finances pour 2020, n° 2019-1479 du 28 décembre 2019, art. 15

ÉDITO

La qualité de service pour faire face à la conjoncture...

Le gouvernement vient de prendre des mesures qui visent à réduire substantiellement l'accompagnement fiscal dans le cadre de travaux énergétiques.

En effet, 2020 marquera la fin du CITE et l'arrivée d'un système de primes très limitées.

Pour faire face à un contexte actuel général quelque peu tourmenté, NOVELIS a choisi la voie de la qualité et du service auprès de ses clients.

Après avoir étreigné une magnifique usine ALUMINIUM de 21 000 m² en 2018, cela se traduit pour l'année 2020 par :

- Des nouveautés techniques sur la gamme PVC (voir info technique au verso)
- L'arrivée d'une nouvelle gamme aluminium dans l'air du temps
- Des ressources humaines complémentaires au service commercial et industriel

L'ensemble NOVELIS/NORALIS dispose ainsi d'un outil de production de près de 45 000 m² couverts et capable de produire quotidiennement plus de 500 menuiseries sur mesures en PVC et ALUMINIUM dans des délais courts.

Sa logistique adaptée à notre métier permet à chacun de nos partenaires de disposer d'une excellente prestation de livraisons.

Les grandes lignes :

La loi de Finances pour 2020 proroge le CITE jusqu'à la fin de l'année 2020 mais le conditionne à un montant de ressources :

- Pour les foyers "modestes", le CITE est remplacé par une prime de transition énergétique, versée par l'ANAH, dont les caractéristiques et les conditions d'octroi ne sont pas encore définies, mais qui ne peuvent pas être moins favorables que celles du CITE (les montants pour l'année 2020 restent à confirmer);
- Pour les foyers "intermédiaires", le CITE est maintenu jusqu'au 31 décembre 2020. Il ne concerne plus que les propriétaires de leur résidence principale (et non plus les locataires ou les occupants à titre gratuit);
- Pour les foyers "aisés", le CITE et la prime ne sont pas applicables, à l'exception des dépenses pour les systèmes de charge des véhicules électriques ou pour les dépenses relatives aux matériaux d'isolation thermique des parois opaques.



Par ailleurs, la réalisation d'un bouquet de travaux, dans le cadre de la rénovation des maisons individuelles, permet aux foyers "intermédiaires" de bénéficier d'un CITE, égal à 150 € par m² de surface habitable, à condition que la consommation énergétique primaire passe d'un montant supérieur à 331 kWh/m² avant travaux à 150 kWh/m² ou moins après travaux.

A compter du 1^{er} janvier 2021, le dispositif du CITE devrait être supprimé et seule la prime versée par l'ANAH subsisterait (sauf prorogation par la loi de finances pour 2021).

Quelles sont les nouvelles modalités de l'aide ?

Le plafond du crédit d'impôt est fixé, pour une période de cinq ans, à 2 400 € pour une personne seule et 4 800 € pour un couple soumis à imposition commune. Cette somme est majorée de 120 € par personne à charge.

Par ailleurs, un montant forfaitaire de prime et de crédit d'impôt est fixé pour chaque équipement ou prestation éligible, selon l'efficacité énergétique et la chaleur renouvelable produite.

La prime sera versée par l'Agence nationale de l'habitat (ANAH); une avance est prévue pour les ménages très modestes (voir les conditions de ressources de l'ANAH). Un décret donnera la définition des caractéristiques et des modalités de distribution de la prime.

À noter : il sera possible de bénéficier des conditions du CITE 2019 pour les dépenses payées en 2020, en cas d'acceptation d'un devis et de versement d'un acompte en 2019. Dans ce cas, le contribuable ne peut bénéficier de la prime.

NOVELIS/NORALIS vous remercie pour votre confiance et vous souhaite une excellente année 2020.

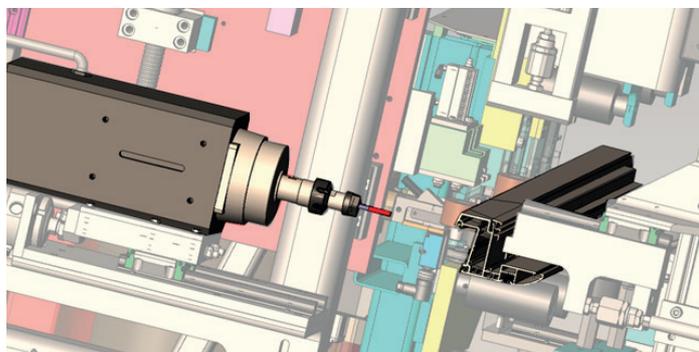
Pré-perçage des menuiseries PVC renforcées

Dans le cadre de notre plan d'évolution, nous apportons désormais une réponse pertinente à la demande de pré-perçage sur les menuiseries PVC renforcées.

Pour amener ce service complémentaire sans surcoût, NOVELIS a réalisé des investissements significatifs sur ses lignes de production automatisées.

Ce pré-perçage est réalisé systématiquement sur les cas de menuiseries rénovation renforcées (en cas de plaxage ou en présence d'option renfort total).

Concernant les vis de pose, celles-ci restent inchangées avec le modèle standard 6*60 ou la 6*80 (sur demande).



Évolution du programme couleurs PVC

Osez la couleur en toute sérénité avec des produits certifiés par le CSTB.

Teinté dans la masse

RAL* 9016 blanc	RAL* 9001 beige	RAL* 7047 gris
-----------------------	-----------------------	----------------------

* RAL approchant

Plaxage deux faces ou une face

RAL* 7016 Anthracite	Chêne doré	Acajou	Chêne irlandais	Noyer
----------------------------	---------------	--------	--------------------	-------

* RAL approchant

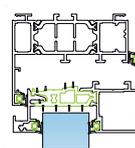
En bicolore blanc uniquement	Gris basalte	Brun Chocolat
------------------------------------	-----------------	------------------

Gamme Aluminium – Frappe Ouvrant minimaliste Profils SYSTEMES

Le marché évolue, NOVELIS/NORALIS aussi grâce à l'intégration de la gamme minimaliste de chez PROFILS SYSTEME.

Venant en complément de l'offre actuelle, cette nouvelle gamme offre un design inédit privilégiant les formes cubiques et les surfaces de verres.

Ce produit apportera une vraie valeur ajoutée à vos projets.



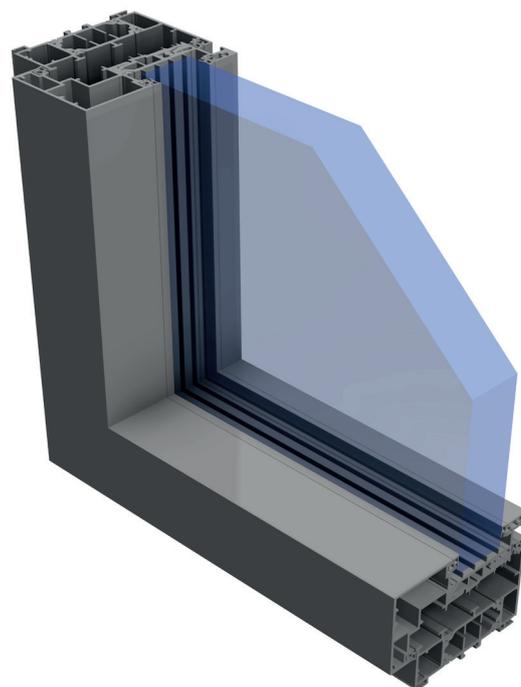
Rupture thermique standard

Thermique TH

Uw = 1.5 W/m²K

Sw = 0.49 TLw = 0.62

Ug = 1.1* avec Warmedge



Vers plus de sécurité avec les nouvelles ferrures MACO



Afin de répondre à une demande croissante du marché sur le thème de la sécurité, NOVELIS a investi dans le changement complet de ses ferrures sur la gamme PVC de 70mm.

Ce remplacement de gamme très complexe permet désormais :

- de proposer en option un pack sécurité sur les menuiseries **Novelis** en OF et OB.
- ce nouveau système offre un haut niveau de résistance à l'arrachement.